

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 09 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni à 20h30 en mairie, en 1^{ère} session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 02 février 2021

Date de l'affichage : 10 février 2021

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Nathalie CHATEFAU, Claude NEREAU, Marc LIONARD et Gaëtan BUREAU

Etaient excusés : Annie CHARRASSIER, Claire RAMBEAU-LEGER et Lionel NORMANDIN

Monsieur Ludovic GIRARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211702410 – 2021 _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : _ _ / _ _ / 2021

OBJET : Projet d'aménagement du château et de son enceinte

Monsieur Le Maire du château de Montguyon (Charente-Maritime) donne lecture au Conseil municipal de la lettre du 20 janvier 2021 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, conservation des monuments historiques.

Ce courrier propose une opération concernant l'étude de gestion pour le château de Montguyon (Charente-Maritime) sur le budget 2021 du Ministère de la Culture.

Cette opération est évaluée à 27 835,00€ HT (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 40% soit 11 134,00€ HT.

Après délibération, le Conseil municipal :

- APPROUVE l'aide financière de l'Etat (Ministère de la Culture) soit 11 134,00€ HT,
- APPROUVE le budget prévisionnel Etat

Subvention du CD17	11 134,00€
Autofinancement	5 567,00€
Montant des travaux subventionnables :	11 134,00€
	27 835,00€
- S'ENGAGE à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 33 402,00€ TTC sur le Budget Primitif 2021 de la commune et à la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération,
- PRECISE que la commune à la libre disposition du terrain et immeuble concerné,
- INDIQUE que la commune ne récupère pas la TVA,
- INDIQUE que son n) SIRET est le suivant : 21170243000013
- INDIQUE que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

